

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2022

Le 25 avril deux mil-vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- Convocation du 19 avril 2022
- **Présents** : MM. Payen Jean-Paul -Bouchard Patrick - Mahé Béatrice - Legendre Nadia- Vallée Jean - Delamarche Anita - Bognot Richard - Carré Sandra - Prod'homme Dominique - Paredes Santiago –Lebailly Adrien -
- **Absents/Excusés** : Mrs Notot Jacques, Gaillard Wilfrid, Coasnes Eric, Mmes Thevenot Joanne, Roselier Laëtitia, Dupont Cécile, Germain Lydia, Duval Philippe
- **Procuration** : Mr Jacques Notot donne procuration à Mr Jean-Paul Payen
Mme Laetitia Roselier donne procuration à Mr Patrick Bouchard
Mr Wilfrid Gaillard donne procuration à Mme Béatrice Mahé
Mme Cécile Dupont donne procuration à Mme Anita Delamarche
Mr Philippe Duval donne procuration à Mr Lebailly Adrien
- **Secrétaire de séance** : Mr Bognot est désigné conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire fait lecture des remarques émises par Mme Germain sur le dernier compte rendu.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande à ce que le point suivant soit ajouté de l'ordre du jour :

- Courrier de l'association pour la 4 voies Granville/Avranches

1- FINANCES : TARIFS COMMUNAUX

Monsieur Patrick BOUCHARD, Maire Adjoint aux finances propose aux membres du conseil municipal de valider les tarifs communaux de 2022, après avis favorable de la commission des finances réunie le 21 avril dernier,

Location de la salle des fêtes		
Grande salle	Plein tarif (hors commune)	-30 % (commune de Cérences)
1 journée	150 €	105 €
2 jours	180 €	126 €
3 jours	200 €	140 €
½ journée (matin ou après-midi)	60 €	42 €
Petite Salle	Plein tarif (hors commune)	-30 % (commune de Cérences)
1 journée	40 €	28 €
2 jours	90 €	63 €
½ journée (matin ou après-midi)	30 €	21 €

Location de la grande salle et du gîte

90 € pour une soirée à la salle des fêtes et ajouter tarifs location gîte

Tarifs des fournitures et/ou consommables		
Mise à disposition gratuite de la vaisselle		
		Nouvelle proposition
Gaz / forfait location	3.70€ / m3	5 €
Electricité	❖ 0,15 € par Kw/h (HC) 0,20 € par Kw/h (HP)	❖ 0,20 € par Kw/h (HC) ❖ 0,25 € par Kw/h (HP)

L'acompte devra intervenir 6 mois maximum avant la date de la location et le solde devra être versé 1 mois avant la date effective de la location. Le montant de la caution sera équivalent au prix de la location.

Les conditions d'annulation du fait du client après paiement du solde sont les suivantes :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée auprès du prestataire (commune).

Pour toute annulation du fait du client et sauf en cas de force majeure, la somme due à la commune à titre d'indemnisation sera la suivante :

Annulation plus de 30 jours avant le début de la location	Retenue de 10 % du montant de la location avec un minimum de 30,50 €
Annulation entre le 30^{ème} et 21^{ème} jour inclus avant le début de la location	Retenue de 25 % du prix de la location
Annulation entre le 20^{ème} et 7^{ème} jour inclus avant le début de la location	Retenue de 50 % du prix de la location
Annulation à moins de 7 jours avant le début de la location ou non présentation	Retenue de l'intégralité du prix de la location

Mise à disposition de la salle des fêtes pour une activité à l'année
230 €/an

Location de la Maison des Services Publics	
50 € de location avec dépôt de chèque de caution de 100 €	
16 € par jour	8 € par demi-journée
2 €/ heure pour activités à but lucratif (petites salles)	

Mise à disposition de la Maison des Services Publics pour une activité à l'année
125 €/an

	Location du gîte			
	Basse saison		Haute saison	
		Nouvelle proposition		Nouvelle proposition
Nuitée / gîte complet*	350€	390€	450€	490€
WE / gîte complet* (du vendredi 16h au dimanche 10h)	600€	600€	750 €	750€
Semaine / gîte complet	1500€	1580€	1900€	1990€

Séminaire		100€/journée		
Draps / personne	12€	15€	12€	15€
Forfait ménage / gîte complet	250€	250€	250€	250€

*jours fériés →tarifs haute saison

Droits de place sur le marché	
❖	0,80 € /mètre jusqu'à 5 mètres, et augmenté de 0,20 € par mètre linéaire supplémentaire
❖	1 € par borne électrique
Divers	
Emplacement cirque	15 €
Droits de place pour camion outillage	40 €
Occupation domaine public – droit de terrasse	15€/m2/an

Abonnements annuels aux ateliers sportifs	
Pour les habitants de Cérences	15 €
Pour les participants hors commune	20 €

Frais de restauration	
Ecole Publique J. PREVERT	
Pour les habitants de Cérences	3,70 €
Pour les participants hors commune	4,50 €
Repas minute élève	4,60 €
Repas Adulte	5,30€
Repas minute adulte	6,30 €
Défaut d'inscription ≥ 1 mois	4,60 €
Ecole Privée Notre Dame	
	<u>3,70 €</u>

Aire de camping-car	
Stationnement sur l'aire de Camping-Car	Gratuité
Accès borne Camping-Car (vidange, alimentation en eau)	2 € le jeton

Tarifs du cimetière		
	30 ans	50 ans
Concession emplacement caveau (3,36 m2)	240 €	380 €
Columbarium	650 €	

Emplacement cave urne	160 €	240 €
Caveau provisoire – du 1 ^{er} au 6 ^{ème} jour	20 €	
Caveau provisoire – du 6 ^{ème} jour à la fin du délai légal (6 mois)	5€ / Jour	
Concession de fosse pleine terre	100 €	180 €

Médiathèque	
abonnements	<p>10€ / adultes</p> <p>5€ / étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux</p> <p>Gratuit pour les moins de 18 ans Et assistantes maternelles pour l'emprunt de livres enfants</p>
Autres tarifs	<p>Carte d'abonnement perdue : 2€</p> <p>Amende pour livre non rendu lors de la 2^{ème} relance : 1€</p> <p>Amende pour livre non rendu lors de la 3^{ème} relance : 2€</p>

Au sujet de la gratuité de l'aire de camping-car, Mme Delamarche demande si cela ne pose pas de problèmes de cohabitation entre les utilisateurs de la borne et les autres. Monsieur Bouchard répond que non à sa connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE le tableau des tarifs communaux 2022**

2- FINANCES : DETERMINATION DU COUT D'UN ELEVE ELEMENTAIRE ET MATERNEL DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR PARTICIPATION A L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Monsieur Patrick BOUCHARD, Maire Adjoint aux finances, présente le récapitulatif des dépenses de fonctionnement réalisés en 2021 pour les élèves de l'école publique Jacques Prévert. Il rappelle que sont prises en compte toutes les dépenses obligatoires : la circulaire n° 89-273 précise que les dépenses à prendre en compte sont toutes les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, y compris les dépenses liées aux équipements sportifs de l'école à l'exclusion de celles relatives à la cantine scolaire, aux frais de garderie en dehors des horaires de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE le coût d'un élève de classe élémentaire à 409 € pour l'année 2022.**
- **FIXE le coût d'un élève de classe maternelle à 1526 € pour l'année 2022.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la participation pour les enfants Cérençais inscrits à l'école Notre Dame sur la base des coûts ci-dessus déterminés.**

3- PARTICIPATION DES COMMUNES N'AYANT PAS D'ECOLE AUX FRAIS SCOLAIRES

Monsieur Patrick BOUCHARD, Maire Adjoint aux finances, rappelle le principe d'une participation des communes aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune, et en l'absence d'établissement scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de 1526 € pour un enfant scolarisé en maternelle, et le montant de 409 € pour un enfant scolarisé en élémentaire,
- **INVITE** le Maire à prévenir les communes concernées pour une inscription budgétaire, soit :
 - o Le Mesnil-Aubert : 1526 € pour 1 élève en maternelle et 409 € pour 1 élève en primaire,
 - o La Meurdraquière : 6104 € pour 4 élèves en maternelle et 409 € pour 1 élève en primaire,
- **AUTORISE** le Maire à adresser les titres de recette correspondants.

4- PROGRAMME DE VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Payen rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'avis d'appel public à la concurrence pour le programme de voirie publié le 3 mars 2022 avait pour date limite de réceptions des plis le 5 avril dernier à 12h.

Quatre entreprises ont répondu à cet appel public à la concurrence et qu'à l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse par les services de l'ATD, en charge de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire que le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise

Vu le code de la commande publique

Vu le rapport d'analyse en date du 15 avril 2022,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le marché public suivant
 - o Programme de voirie 2022 : lot unique
 - Entreprise : EUROVIA
 - Montant du marché : 193 402.82€ TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire à n'engager que la tranche ferme

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

5- EXTENSION DU CIMETIERE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre e l'extension du cimetière effectué le 15 septembre 2021 avait pour date limite de réception des plis le 28 octobre 2021 à 12h.

Une seule proposition a été réceptionnée et qu'à l'issue de l'ouverture de ce pli et de son analyse par les services de la CAUE, une réunion de négociation de l'offre de prix, de 31 135€ (offre de base et missions complémentaires comprises) a été organisée début février avec Mme Gwenaëlle Deniau et Mme Caroline Poder, paysagistes concepteurs. Une nouvelle offre d'un montant de 26 022€ TTC a été adressée, il est donc nécessaire que le conseil municipal valide cette nouvelle proposition

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de retenir la proposition de Mme Gwenaëlle Deniau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'extension du cimetière pour un montant de 21 685€ HT (26 022.00€ TTC)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché**

6- ACQUISITION DES PARCELLES AC106 ET 220

Monsieur le Maire rappelle que dans l'étude d'attractivité réalisée pour la commune en 2019 par le cabinet Avice architecture, un projet de salle des fêtes avait été proposé sur les terrains cadastrés AC n°220 et 106, classés sur le PLU en zone UL. Les propriétaires des parcelles concernées ont été informés du classement en zone réservée à la construction d'équipement public.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie, rencontrée début janvier, pouvant se substituer à la commune dans le cadre de l'acquis du foncier, a été autorisé par le conseil municipal lors de sa séance du 31 janvier dernier, à réaliser une étude flash de faisabilité d'une salle des fêtes sur les parcelles cadastrées AC n° 220 et 106 en préalable de leur acquisition.

L'EPFN par courrier en date du 13 avril dernier, a informé la commune que le comité d'engagement du 24 mars 2022 avait donné un avis favorable sur l'acquisition et le portage foncier des parcelles AC n° 106 et 220.

Il est donc nécessaire d'autoriser l'EPFN à intervenir pour l'acquisition des parcelles concernées par le projet et autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DEMANDE à l'EPFN d'intervenir pour l'acquisition des biens concernés par le projet d'aménagement d'une salle des fêtes,**
- **S'ENGAGE au rachat du foncier dans un délai de cinq ans**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention.**

7- VENTE D'HERBE

Monsieur le Maire propose au conseil de valider l'annonce de mise en vente d'herbe au plus offrant à la Basserie pour une surface de 34 752 M2. Il précise que les offres seront à déposer au secrétariat de la mairie au plus tard le vendredi 13 mai 2022, 17 heures, contre récépissé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la mise en vente d'herbe à la Basserie.

8- 2x2 VOIES GRANVILLE-AVRANCHES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « pour la 4 voies Granville/Avranches » et demande l'avis du conseil municipal à l'association et au projet de 2x2 voies Granville-Avranches. Il précise qu'à titre personnel et de maire, il a donné son soutien au projet et souhaite connaître la position des conseiller municipaux.

Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2022

Mr Lebailly valide l'idée en tant qu'usager mais regrette que cela nécessite une main mise sur des terres agricoles Il ajoute que celle-ci sera minime car un certain nombre d'entre eux ont déjà été achetés donc un impact de moindre mesure sur la profession.

Mme Delamarche relève la dangerosité de la route actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 pour et 1 abstention,

- **DONNE son soutien au projet de construction d'une 4 voie entre Granville et Avranches**

9- QUESTIONS DIVERSES

Rappel des réunions de présentation du PADD pour les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h52 .

Le Maire

Le secrétaire

Jean-Paul PAYEN

Richard BOGNOT